

Couples et familles: une réalité sociologique et démographique en constante évolution

**Évelyne Lapierre-Adamcyk et
Céline Le Bourdais***

Au cours des dernières décennies, la famille occidentale a subi de profondes transformations dont la plus importante correspond à la redéfinition de la conjugalité. La baisse inexorable de la fécondité devenue possible grâce à la disponibilité de moyens de contraception efficaces, la libéralisation des comportements sexuels hors mariage, la montée de l'instabilité conjugale qui a accompagné l'accessibilité du divorce, le recul du mariage et la progression rapide de l'union libre constituent les principaux phénomènes qui ont présidé aux changements familiaux récents. Dans ce contexte, les rapports entre les hommes et les femmes se sont profondément modifiés et les notions de couple et de conjoint ont perdu leur caractère traditionnel défini par le mariage légal.

Afin de contribuer à l'interprétation des changements familiaux, on examinera d'abord les pratiques statistiques qui permettent d'observer la famille, et les divers ajustements que les définitions ont subis pour témoigner des changements. En deuxième lieu, on présentera à grands traits l'évolution des réalités familiales, en mettant l'accent sur la diversification des modes de vie conjugale et sur la transformation des liens parentaux. Finalement, on proposera quelques réflexions sur la signification de la notion de conjoint, de parent et de famille dans le contexte des nouvelles réalités familiales.

* Professeures titulaires. Centre interuniversitaire d'études démographiques.

1. Les définitions de la famille et la notion de «conjoint» dans la statistique officielle

Les études sociodémographiques qui cherchent à saisir les nouvelles réalités familiales doivent prendre acte des changements familiaux et tenter de les mettre en lumière en mesurant leur ampleur et leur diversité. Ces études, parce qu'elles visent les comportements de la majorité, mais aussi ceux qui sont en émergence, s'appuient sur des sources de données provenant de grands échantillons; cela signifie qu'elles doivent le plus souvent recourir à la statistique dite «officielle», dont les recensements, la statistique de l'état civil et les grandes enquêtes, que seuls les organismes statistiques financés par l'État peuvent se permettre de produire. Le contenu des enquêtes peut être modifié en fonction d'objectifs variables, alors que les recensements et l'état civil sont des outils d'observation dont la valeur se fonde largement sur la continuité et l'exhaustivité. Ces qualités ont cependant des contreparties qui limitent la profondeur des analyses qui en découlent. Ainsi, afin d'assurer la continuité et la comparabilité des données, ces instruments ne peuvent s'ajuster rapidement pour refléter les changements sociaux; par ailleurs, leur caractère exhaustif exige de limiter le nombre de sujets couverts afin d'alléger le fardeau des répondants et de réduire la lourdeur de l'exploitation et ses coûts (Lapierre-Adamcyk et al., 1996).

La statistique de l'état civil, tout en étant indispensable pour effectuer les mesures de la croissance démographique, de la fécondité et de la nuptialité fondée sur le mariage légal, ne permet pas en général de reconstituer les familles et d'en saisir la dynamique. Il est donc plus pertinent d'examiner les définitions de la notion de conjoint et de famille retenues dans les recensements et les grandes enquêtes dont les méthodes de collecte permettent plus spontanément l'observation des familles. En effet, ces sources visent en général à obtenir de l'information sur chaque personne qui fait partie d'un ménage, c'est-à-dire les personnes qui habitent sous un même toit. Les définitions du «ménage» ont un caractère international, les publications des Nations Unies servant de guide aux organismes statistiques nationaux; Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec s'inspirent de ces définitions dans leurs opérations de collecte. Sans entrer dans tous les détails, nous rappellerons quelques principes qui définissent la famille au sens «statistique» du terme, et nous en tirerons quelques conséquences sur la notion de «conjoint» et son évolution dans ces sources, en retenant les pratiques québécoises et canadiennes.

Selon les Nations Unies (1988), la famille se définit «au sens étroit de noyau familial, c'est-à-dire qu'elle comprend les personnes d'un ménage privé ou institutionnel dont les liens sont ceux de mari et d'épouse ou de parent et d'enfant n'ayant jamais été marié, l'enfant pouvant être adoptif» (p. 36, n° 131). Trois questions de base servent à identifier les familles: lien avec la personne de référence du ménage, état matrimonial des membres du ménage et sexe. Le choix de la personne de référence du ménage doit être fait de façon à «relever la plus grande variété de liens de parenté explicite» (Nations Unies, 1988, p. 39, n° 139). On recommande donc les possibilités suivantes: a) soit le mari, soit la femme d'un couple marié; b) l'un ou l'autre des partenaires d'une union consensuelle lorsque le ménage ne comporte pas de couple marié; c) le père ou la mère vivant avec ses fils ou filles n'ayant jamais été mariés, quel que soit leur âge; d) tout autre membre du ménage.

Les pratiques canadiennes ont suivi ces recommandations, avec des particularités qui ont évolué dans le temps. Jusqu'au recensement de 1976, les partenaires d'une union consensuelle ne sont mentionnés ni dans le questionnaire, ni dans le livret d'instructions, dans le cadre de la question sur le lien avec la personne de référence. Par contre, dès 1971, une instruction liée à la question sur l'état matrimonial demande aux conjoints en union libre de se déclarer «marié»; en conséquence, il est impossible de distinguer les conjoints en union libre des conjoints mariés jusqu'en 1976. En 1981, Statistique Canada a suivi la recommandation des Nations Unies pour que le lien avec la personne de référence permette d'identifier les couples en union libre, mais a conservé l'instruction relative à la déclaration de l'état matrimonial «marié» pour les personnes en union libre; cette disposition est disparue lors du recensement de 1986. On a donc des données sur l'importance de l'union libre au Canada à partir de 1981¹. De plus, en 2001, les partenaires de même sexe pouvaient se déclarer «partenaires en union libre», et ces couples sont dorénavant inclus dans «l'univers des familles» dans les publications.

Par ailleurs, une autre recommandation des Nations Unies, qui suggère d'identifier par un même terme deux situations objectivement différentes, entraîne une confusion qui empêche d'identifier les familles recomposées lors d'un recensement: c'est le cas lorsque le

1. Les données publiées ainsi que les fichiers de microdonnées à grande diffusion n'ont pas présenté séparément les couples mariés et les couples en union libre; cependant des estimations du nombre de couples en union libre ont été publiées par Turcotte (1988). En 1991 et 1996, les données sur les couples en union libre et sur l'état matrimonial légal sont disponibles.

recensement canadien demande aux répondants de considérer comme «fils» ou «fille», un beau-fils ou une belle-fille, ou un enfant adopté (ce dernier cas ne touche cependant pas les familles recomposées). Il faut aussi noter qu'avant 2001, les enfants «déjà mariés» qui habitaient le même logement que leur parent n'étaient pas considérés comme faisant partie des membres de la famille. En 2001, ils sont inclus comme membres de la famille, et ce changement de définition a été introduit pour traiter sur un même pied les jeunes adultes séparés d'une union libre ou d'un mariage qui retournent vivre chez leurs parents.

De ces quelques observations sur la façon dont les organismes statistiques définissent les familles à l'occasion du recensement et de certaines enquêtes, on peut tirer quelques indications sur la notion de «famille» et de «conjoint» au Canada. Dans les études qui s'appuient sur ces sources:

- les membres de la famille et les conjoints vivent nécessairement sous le même toit; en conséquence, il est virtuellement impossible de saisir l'importance du soutien économique ou autre provenant des membres d'une famille qui vivent dans un autre ménage. Cela peut être particulièrement restrictif lorsqu'on veut évaluer l'implication des pères auprès de leurs enfants après une rupture d'union;
- les couples formés de partenaires en union libre ont longtemps été considérés comme des «couples mariés»; même après que les modalités de la collecte aient permis de les distinguer, on a continué de les assimiler à des couples mariés pendant un certain temps dans les publications;
- les partenaires de même sexe en union ne sont reconnus comme conjoints que depuis le recensement de 2001;
- le fait d'être «beau-parent» ne peut être observé.

À partir du milieu des années 1980, des enquêtes spécifiquement orientées vers la famille ont été développées afin de mettre en lumière les réalités familiales émergentes. Au fil du temps, on a documenté de façon plus raffinée les différentes formes d'union, en distinguant d'abord les conjoints mariés directement de ceux mariés après avoir vécu en union libre (Enquête sociale générale – ESG de 1984, 1990, 1995 et 2001), les conjoints en union libre de sexe opposé (ESG de 1984, 1990, 1995 et 2001) et, plus récemment, les conjoints de

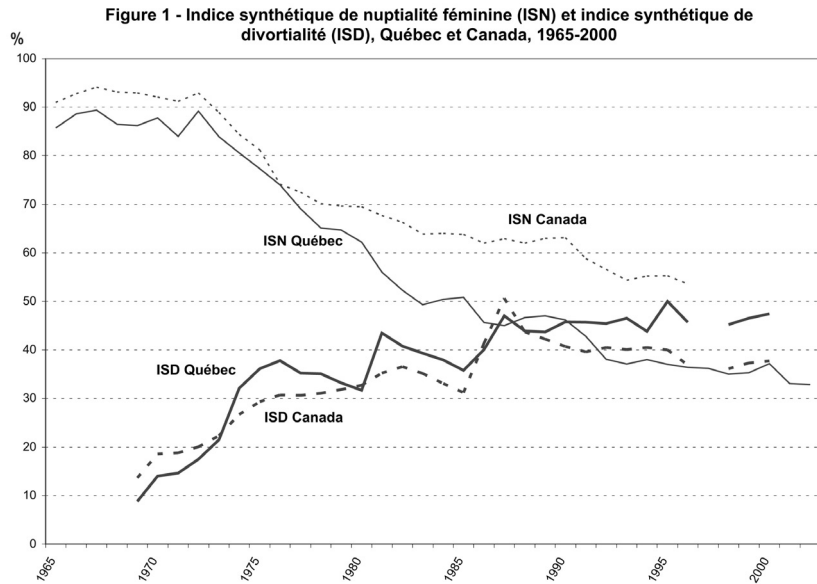
même sexe (Enquête sociale et de santé du Québec de 1998 et recensement de 2001) et les «conjoints qui vivent chacun chez soi» (ESG de 2001).

Par ailleurs, depuis le milieu des années 1990, la plupart des grandes enquêtes canadiennes recueillent de façon systématique le lien entre tous les membres du ménage, adultes et enfants; cela permet de distinguer les enfants biologiques du couple, des enfants adoptifs et des beaux-enfants, et ainsi de repérer les familles recomposées (c'est-à-dire celles comptant au moins un enfant vivant avec un parent biologique et un beau-parent) parmi l'univers plus large des familles «biparentales». La principale limitation de ces grandes enquêtes tient au fait qu'elles n'échappent pas à la notion de coresidence, c'est-à-dire qu'elles restreignent la configuration de la famille aux membres présents dans le ménage. À cet égard, les informations détaillées sur la chronologie des événements conjugaux et familiaux des individus recueillies dans les enquêtes rétrospectives (par exemple, ESG de 1995 et de 2001) ou prospectives (Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec – ELDEQ et Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes – ELNEJ) innoveront en ce qu'elles permettent de saisir l'histoire familiale des individus telle qu'elle se construit à travers les différents ménages auxquels ils appartiennent au cours de leur vie. Elles permettent ainsi de sortir de l'ornière du ménage pour appréhender les réalités familiales des individus qui ont à composer avec deux ménages; que l'on songe, par exemple, aux enfants qui font la navette entre les domiciles de leurs deux parents séparés. La taille de l'échantillon de ces enquêtes est cependant parfois trop réduite pour rendre possible l'observation de situations familiales plus rares.

2. Diversification des modes de vie conjugale

Déjà la présentation des quelques définitions sur lesquelles s'appuie la statistique officielle attire l'attention sur l'évolution de la réalité de la vie de couple et de la vie familiale. Des indicateurs précis permettent de mesurer les changements. D'abord, grâce à l'indice synthétique de nuptialité (ISN), calculé à partir des données de l'enregistrement des mariages à l'état civil, la Figure 1 illustre le recul très marqué du mariage au cours des trente dernières années. Cet indicateur s'interprète comme la proportion d'individus au sein d'une cohorte fictive qui se marieraient au moins une fois dans leur vie si les comportements observés chaque année étudiée se maintenaient. L'ISN qui se situait à près de 90 mariages pour 100 femmes jusqu'au début des années 1970 s'est effondré au Québec à partir du

milieu des années 1970: dès 1976, l'indice du moment révèle que seulement trois Québécoises sur quatre se marieront, et cette proportion tombe à une femme sur deux en 1984 et une femme sur trois en 2001. La tendance générale de l'ISN pour l'ensemble du Canada est sensiblement la même qu'au Québec, mais l'attrait du mariage y reste plus élevé, car parti d'un peu plus de 90 %, cet indicateur est encore à plus de 50 % en fin de période. Cela signifie, si les tendances récentes se maintiennent, qu'au moins 50 % des Canadiennes (y compris les Québécoises, ce qui suppose que l'indice est nettement plus élevé que 50 % ailleurs au Canada) se marieront au moins une fois au cours de leur vie contre seulement le tiers des Québécoises. Mesuré pour les hommes, l'indice synthétique de nuptialité révèle les mêmes tendances. Un élément complémentaire s'associe à cette évolution: l'âge moyen au premier mariage. Au moment où le mariage était très populaire, il était relativement précoce: 25-26 ans pour les hommes, 23 ans pour les femmes. Lorsque le mariage recule, l'âge augmente: il atteint 30,6 ans pour les hommes et 28,8 ans chez les femmes au Québec en 2002 (Institut de la statistique du Québec, site Web, janvier 2004).

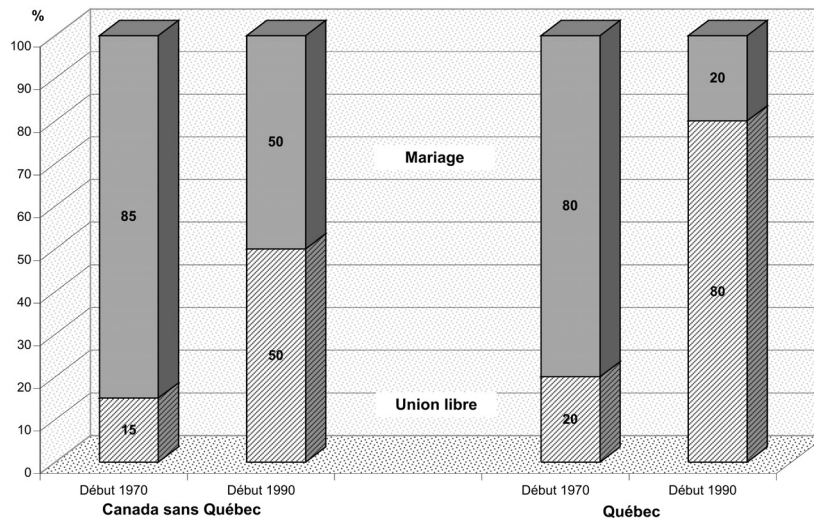


La baisse de popularité du mariage s'est aussi accompagnée d'une progression soutenue du divorce qui n'a pas mené à une montée des remariages, témoignant à nouveau de l'affaiblissement du mariage. Rendu possible par la loi de 1968, le divorce a rapidement pris sa place comme moyen de mettre un terme à une union malheureuse. L'indice synthétique de divortialité (ISD), analogue à l'indice synthétique de nuptialité, mesure la fréquence du divorce dans une cohorte de mariages: selon les comportements observés vers 1970, on pouvait croire qu'un peu moins de 10 % des mariages se termineraient par un divorce, un pourcentage légèrement plus faible au Québec que dans l'ensemble du Canada. Tout en fluctuant au rythme des disponibilités du Tribunal et en raison des modifications introduites par la loi adoptée en 1985, l'augmentation a été soutenue et forte, car il semble que près de 50 % des mariages conclus au Québec pourraient dorénavant se terminer par un divorce. Depuis le début des années 1990, le Québec s'est éloigné de l'ensemble canadien où l'ISD tourne autour de 40 %. En bref, le comportement des couples québécois se distingue nettement de celui des autres Canadiens: une proportion plus forte d'entre eux rejettent le mariage, et une proportion plus forte rompent leur union!

Si le mariage a perdu de son attrait, on ne peut cependant en conclure que la vie de couple a subi un recul de même ampleur. On sait par les enquêtes et les recensements qu'elle est moins fréquente chez les jeunes d'aujourd'hui que chez ceux des années 1960 et 1970, et que le recul du mariage n'a été qu'en partie compensé par l'union libre. La signification de cette forme d'union reste assez mal connue, et les différences concrètes qu'elle présente par rapport au mariage dans la vie quotidienne des couples n'ont pas été démontrées de façon très explicite. Même l'importance relative qu'elle occupe dans l'ensemble des couples ne se mesure pas si facilement. Suivant le point d'observation, on arrive à des mesures assez différentes. Examinons ici deux situations. La Figure 2 fait apparaître la progression remarquable de l'union libre comme modalité de formation de la première union, en mettant l'accent sur la forte distinction entre les comportements des Québécoises et des autres Canadiennes. On trouve dans cette figure la répartition des premières unions contractées à deux périodes éloignées de 20 ans (début 1970 et début 1990), selon qu'il s'agisse d'un mariage ou d'une union libre. Au début des années 1970, l'union libre n'est choisie que par 15 % des Canadiennes (à l'exception des Québécoises) et que par 20 % des Québécoises. Elle n'est donc pas encore très populaire; la différence entre le Québec et le reste du Canada est présente, mais elle n'est pas encore très

marquée. Vingt ans plus tard, la proportion de jeunes qui commencent leur vie de couple par une union libre a fortement augmenté dans les deux sociétés, et l'écart s'est creusé: la différence du Québec par rapport aux autres Canadiennes était de 30 % au début 1970; elle est de 60 % au début 1990. Dorénavant, au Québec, quatre fois sur cinq les jeunes femmes choisissent l'union libre pour commencer leur vie à deux, alors que quatre fois sur cinq elles optaient pour le mariage 20 ans plus tôt.

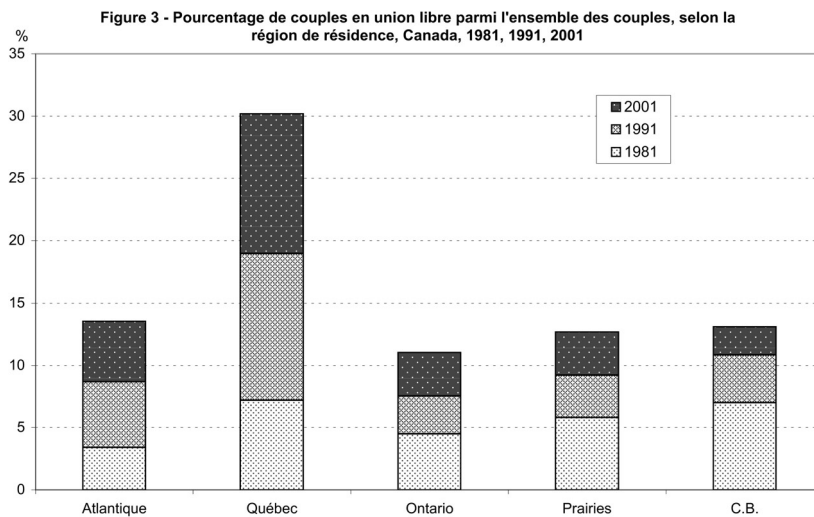
Figure 2 - Type d'union au moment de l'entrée dans la première union des femmes au début des années 1970 et 1990, Québec et Canada sans Québec



Source: Dumas et Bélanger (1997).

Moins stables que le mariage, les unions libres se rompent fréquemment; elles peuvent aussi se transformer en mariage. En conséquence, leur popularité chez les couples nouvellement formés ne se retrouve pas lorsque l'on considère leur poids dans l'ensemble des couples. La Figure 3 présente l'évolution du pourcentage des couples en union libre parmi l'ensemble des couples au moment des recensements de 1981, 1991 et 2001 dans les grandes régions canadiennes. Alors que l'union libre constituait le choix de 50 % (Figure 2) des nouveaux couples formés au début des années 1990 dans les régions autres que le Québec, les couples en union libre au recensement de 1991 n'y représentaient qu'environ 10 % des couples; au Québec, les

proportions correspondantes étaient de 80 % et de presque 20 %. Il s'agit là de l'effet de deux phénomènes: le poids du mariage chez les couples formés avant 1990, surtout avant 1975 et qui sont toujours présents, et le caractère évanescent de l'union libre.



Source: Statistique Canada, pour 1981, Statistique Canada (1996); pour 1991, recensement de 1996, tableau 93F0022XDB96008; pour 2001, recensement de 2001, tableau 97F0005XCB01006.

Cette figure permet toutefois d'observer la progression des couples en union libre de 1981 à 2001, et ce, plus particulièrement au Québec. En 1981, les couples québécois ne se distinguent guère de leurs homologues du reste du Canada, avec 7 % d'entre eux qui vivent en union libre, tout comme en Colombie-Britannique, d'ailleurs. C'est au cours des années 1980 que l'union libre prend son envol au Québec: le pourcentage de couples en union libre augmente alors fortement pour atteindre 19 % en 1991 et culminer à 30 % en 2001. En vingt ans, la fraction des couples en union libre a doublé presque partout au Canada, sauf au Québec où elle a quadruplé. Aujourd'hui, la popularité de l'union libre au Québec est aussi grande qu'en Suède, où 30 % des couples vivent en union libre, et nettement plus forte qu'en France et aux États-Unis, où ces pourcentages sont respectivement de 17,5 et 8,2 % (Statistique Canada, 2002a). L'union libre a donc pris une place grandissante dans la vie de couple, et son impact démographique et social s'est amplifié lorsque les conjoints en union libre ont

commencé à fonder leur famille sans se marier. Nous reviendrons sur ce phénomène sans précédent.

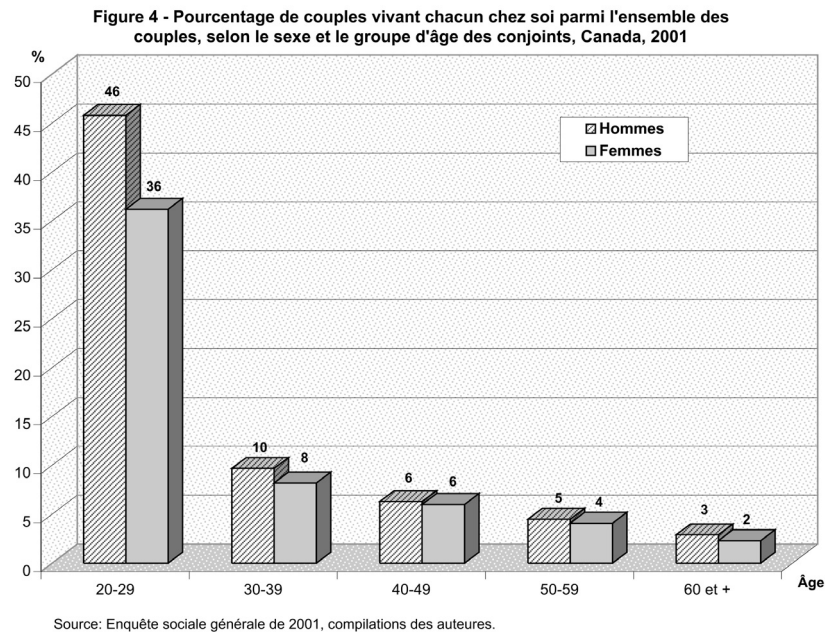
La vie conjugale s'est «désinstitutionnalisée», pour emprunter les termes de Cherlin (2003). Dans un premier temps, les jeunes ont choisi d'entamer la vie à deux par le biais de la cohabitation; puis, celle-ci s'est installée progressivement dans la durée, comme en témoigne l'augmentation marquée du pourcentage de couples en union libre. Aujourd'hui, on assisterait à un autre relâchement de la vie conjugale, avec l'émergence des couples non cohabitants, c'est-à-dire des couples qui choisissent délibérément de vivre chacun chez soi (Levin et Trost, 1999). Pour la première fois en 2001, Statistique Canada a recueilli des données permettant de mesurer l'ampleur du phénomène². Selon les données recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale, on estime que 8 % de la population canadienne de 20 ans et plus faisait partie d'un couple «vivant chacun chez soi» en 2001 (Milan et Peters, 2003); ces couples représentaient environ 11 % de l'ensemble des couples canadiens, qu'ils soient mariés, partenaires en union libre ou non cohabitants³. On observe relativement peu de différences entre sexes et régions, si ce n'est que les hommes et les résidents du Québec sont légèrement plus enclins à opter pour ce type de relation conjugale.

Par contre, on ne sera guère surpris d'apprendre que les jeunes âgés de moins de 30 ans, encore nombreux à habiter chez leurs parents, sont plus susceptibles que leurs aînés de vivre une relation conjugale à distance: environ le quart d'entre eux ont déclaré une telle relation comparativement à 8 % ou moins des répondants âgés de 30 ans ou plus. Le contraste entre groupes d'âge est encore plus frappant lorsqu'on examine la proportion des couples non cohabitants parmi l'ensemble des couples: près de la moitié (46 %) des jeunes hommes de moins de 30 ans qui déclarent une relation de couple n'habitent pas sous le même toit que leur conjointe, et un peu plus du tiers des jeunes femmes font de même (Figure 4); passé 30 ans, ce pourcentage tombe à 10 % ou moins. L'importance des couples vivant chacun chez soi parmi les moins de 30 ans tient évidemment au fait qu'une bonne partie des jeunes de cet âge n'ont pas encore emménagé avec leur conjoint. Dans un sens, les unions non cohabitantes recen-

2. Aux répondants qui ne vivaient pas avec un partenaire marié ou en union libre, on a demandé: «Avez-vous actuellement une relation intime avec une personne qui vit dans un ménage distinct?»

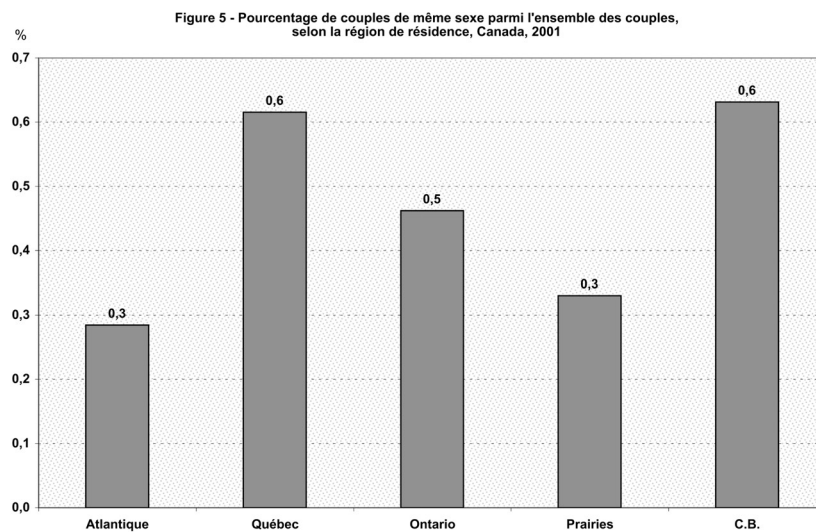
3. Enquête sociale générale de 2001, compilations des auteures.

sées chez les jeunes d'aujourd'hui peuvent être rapprochées des fréquentations d'autrefois et elles ne traduisent peut-être pas l'émergence d'un nouveau phénomène, si ce n'est que, dans le contexte de permissivité actuel, les jeunes habitant chez leurs parents peuvent y vivre leur sexualité. Parmi les 30 ans et plus, cependant, l'existence d'unions non cohabitantes traduit peut-être une nouvelle forme d'engagement conjugal; s'ils sont relativement peu nombreux parmi les 30 ans et plus, ces couples représentent néanmoins 44 % de l'ensemble des couples (tous âges) vivant chacun chez soi.



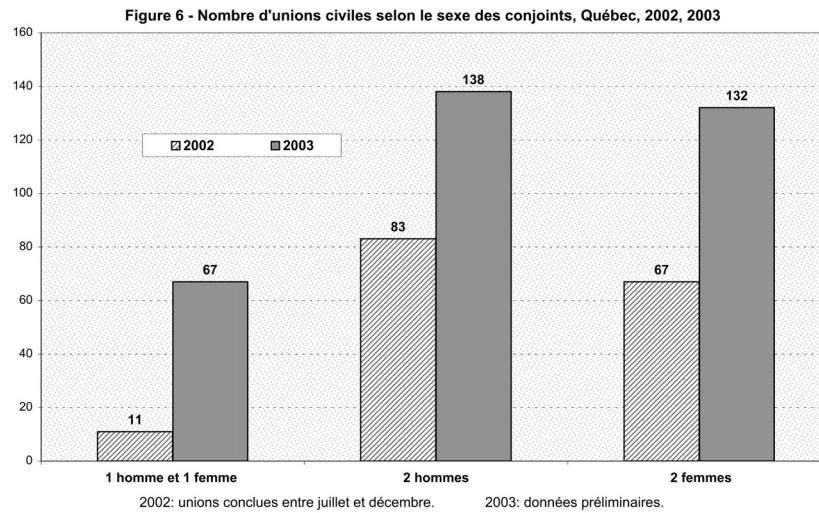
La reconnaissance des couples de même sexe dans la statistique officielle et de leur droit au mariage par plusieurs cours supérieures de différentes provinces constitue un autre indice de la diversification des modes de vie conjugale. Lors du recensement de 2001, on a dénombré 34 200 couples de même sexe au Canada, dont 10 360 (30 %) au Québec. Ces couples représentaient 0,5 % de l'ensemble des couples vivant sous un même toit, soit un pourcentage plus faible que le 1 % de couples observé aux États-Unis (Statistique Canada, 2002a). Comme on peut le voir à la Figure 5, l'importance des couples

de même sexe varie du simple au double à l'intérieur du Canada, passant de 0,3 % dans les régions de l'Atlantique et des Prairies à 0,6 % en Colombie-Britannique et au Québec. Ce sont dans les grandes régions métropolitaines, dont Vancouver et Montréal, que l'on retrouve les plus fortes concentrations de couples de même sexe.



Source: Statistique Canada, Recensement de 2001, compilations spéciales.

Avant de terminer cette section sur la diversification des modes de vie conjugale, nous présentons ici quelques chiffres sur l'union civile, créée en 2002 par le gouvernement québécois afin de répondre dans un premier temps aux demandes des couples homosexuels qui revendiquaient l'accès au mariage. La loi adoptée par le Parlement du Québec en juin 2002 permet également aux couples hétérosexuels de contracter une union civile. Voyons donc combien de couples se sont prévalus de cette nouvelle forme d'union.



Source: pour 2002, Duchesne (2003), tableau 6.8; pour 2003, ISQ, compilations spéciales.

Les chiffres fournis par l'Institut de la statistique du Québec révèlent que 161 unions civiles ont été célébrées entre juin et décembre 2002. Ces unions constituent une très petite fraction – moins de 1 % – des mariages contractés au cours de cette année, et elles représentent 1,2 % et 1,4 % respectivement des couples masculins et féminins de même sexe dénombrés au recensement de 2001 (Duchesne, 2003). La moitié des unions civiles conclues en 2002 étaient formées de deux hommes (83 sur 161); 42 % unissaient deux femmes et seulement 7 %, un homme et une femme (Figure 6). Les données préliminaires de 2003 ne laissent pas entrevoir une forte croissance de cette forme d'union: 331 unions civiles ont été enregistrées pendant toute l'année 2003, soit à peine le double du nombre observé pendant sept mois l'année précédente. Fait à souligner, cependant, la part de couples hétérosexuels parmi l'ensemble des couples en union civile est passée à 20 % (67 couples sur 331), alors que la part des unions de deux hommes a décliné et se situe dorénavant autour de 40 %, tout comme celle des femmes. Le Québec occupe une position intermédiaire parmi les pays ayant légiféré sur les unions civiles. Avec des taux de 11 unions de deux hommes et de 9 unions de deux femmes par million d'habitants, le Québec vient assez loin derrière les Pays-Bas qui affichent des taux de 51 et 49 respectivement

en 2001, mais devant la Suède où les taux sont de 9 et 5 respectivement (Duchesne, 2003).

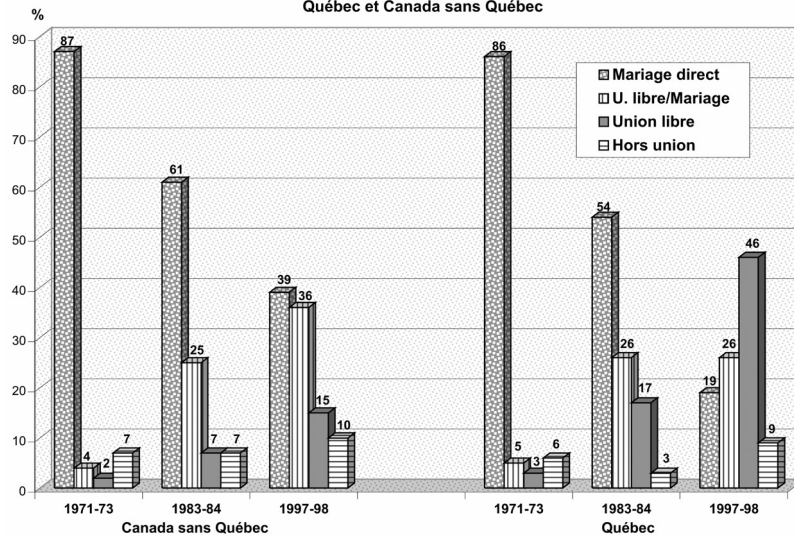
3. Transformation des liens parentaux

Conséquence des transformations radicales de la conjugalité, l'entrée dans la parentalité et l'exercice du rôle de parent s'effectuent aujourd'hui dans des contextes et des conditions fort variés et très différents de ceux qui prévalaient il y a 30 ans. Le mariage n'est plus la seule porte d'entrée acceptable pour devenir parents, et le fait de concevoir un enfant hors mariage ne couvre plus comme autrefois les femmes d'opprobre que seul un «mariage obligé» pouvait effacer. Signe de cette évolution, près du tiers des enfants nés au Canada en l'an 2000 sont nés en dehors des liens du mariage, et cette situation touche près de six naissances sur dix (58 %) au Québec (Statistique Canada, 2003).

Naître hors mariage ne signifie cependant pas nécessairement pour autant naître d'une mère seule. La proportion d'enfants nés de père inconnu ou non déclaré était d'à peine 3,4 % en 2002 au Québec, et cette proportion aurait légèrement diminué au cours des dernières années (Duchesne, 2003). Cela laisse supposer que les naissances hors mariage sont beaucoup plus étroitement associées au recul du mariage et à la progression de l'union libre qu'à une montée des naissances illégitimes d'autrefois.

Le recours à des données d'enquêtes permet de distinguer plus finement que la statistique de l'état civil, l'environnement familial dans lequel naissent les enfants. La Figure 7 présente la distribution (en %) de différentes cohortes d'enfants selon le type d'union qui unissait leurs parents au moment de leur naissance. On remarque d'abord que la très grande majorité (plus de 85 %) des enfants nés entre 1971 et 1973 sont issus de parents mariés qui n'avaient pas au préalable cohabité ensemble, et cela aussi bien au Québec qu'ailleurs au Canada; seulement entre 6 et 7 % des enfants sont nés hors union, soit d'une mère seule.

Figure 7 - Type d'union des parents à la naissance des enfants issus de différentes cohortes, Québec et Canada sans Québec



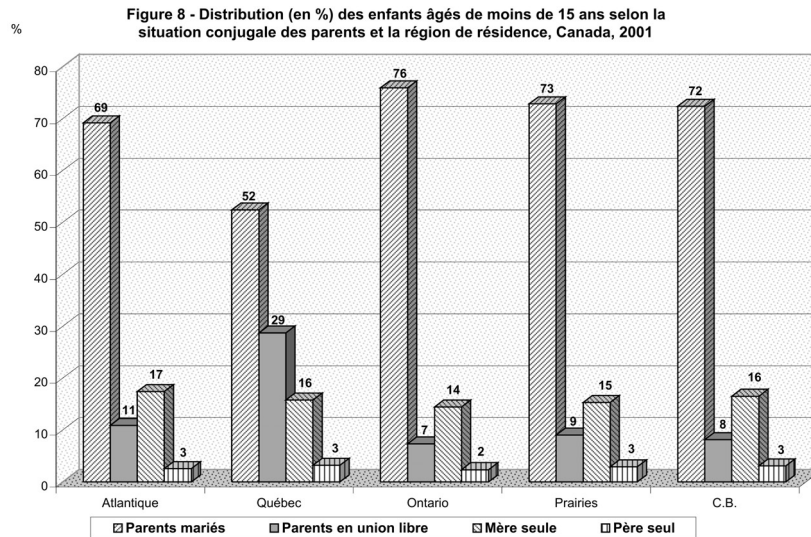
Source: pour les cohortes de 1971-73 et 1983-84: adapté de Marci-Gratton et Le Bourdais (1999); pour 1997-98, Juby et al. (à paraître)

C'est au cours des années 1970, on l'a vu, que l'union libre a pris son envol comme mode d'entrée dans la conjugalité. Aussi, n'est-il pas surprenant de constater quelque dix ans plus tard, la proportion d'enfants nés de parents qui se sont mariés après avoir cohabité a connu une hausse fulgurante: au Québec, tout comme ailleurs au Canada, cette proportion touche le quart des enfants nés en 1983-84, comparativement à 5 % ou moins des enfants nés au début des années 1970. En dehors du Québec, le pourcentage de couples qui choisissent de donner naissance à un enfant dans le cadre d'une union libre reste faible (7 %). Si l'union libre est dorénavant acceptée comme mode de vie conjugale, clairement, elle n'est pas encore reconnue à l'échelle canadienne comme cadre pour fonder une famille.

Au Québec, par contre, dès le début des années 1980, l'union libre touche un nombre important d'enfants, avec 17 % d'entre eux qui naissent de parents cohabitants. C'est le début d'un mouvement qui ne semble pas près de s'arrêter: en 1997-98, près de la moitié (46 %) des enfants nés au Québec sont issus de parents vivant en union libre, et ce pourcentage dépasse 50 % dans le cas des enfants de rang 1. Sensiblement le même pourcentage (45 %) d'enfants sont nés de parents mariés qui, le plus souvent, avaient cohabité auparavant. Cette situation contraste avec celle observée ailleurs au Canada, où

les trois quarts des naissances sont toujours en 1997-98 le fait de parents mariés; parmi ceux-ci, la moitié se sont mariés directement. Seulement 15 % des naissances enregistrées à la fin des années 1990 sont survenues dans le cadre d'une union libre.

Le fait pour un enfant de naître dans un environnement donné ne signifie pas nécessairement qu'il y passera toute son enfance. Plusieurs enfants nés hors mariage verront leurs parents se marier ultérieurement; d'autres, par suite de la séparation de leurs parents, vivront en situation de monoparentalité avant de connaître la vie en famille recomposée au moment de la remise en union d'un ou l'autre de leurs parents. Le portrait des familles observé à un moment donné fournit en quelque sorte un instantané des situations que vivent les enfants rendus à différentes étapes de leur trajectoire. À ce chapitre, la Figure 8 présente la distribution des enfants âgés de moins de 15 ans au recensement de 2001 en fonction de la situation conjugale de leurs parents et de leur lieu de résidence.



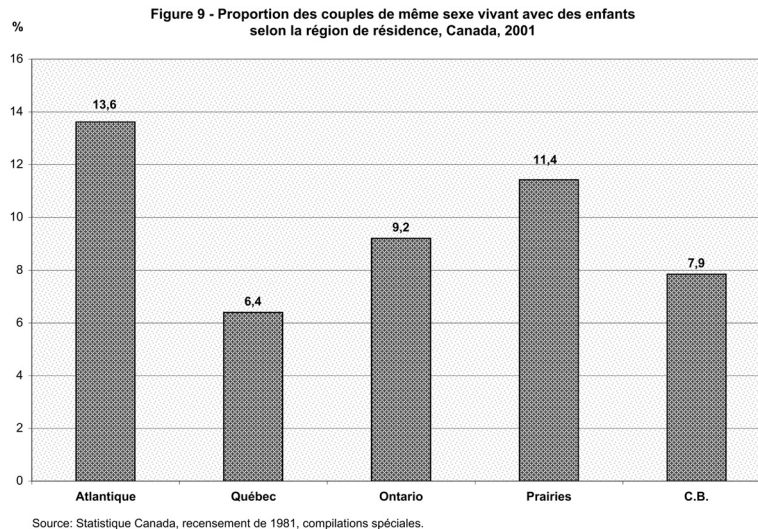
Source: Statistique Canada, recensement de 2001, tableau

On remarque d'abord que la très grande majorité des enfants vivent entourés de deux parents, qu'il s'agisse de leurs parents biologiques, adoptifs ou par alliance: partout à travers le Canada, 80 % ou plus des enfants âgés de 0-14 ans appartiennent à une famille biparentale, et entre 17 et 20 % d'entre eux vivent avec un parent seul, leur mère huit fois sur dix. En dehors du Québec, la proportion

d'enfants vivant avec des parents en union libre demeure relativement faible, oscillant entre 2 % en Ontario et 11 % dans la région de l'Atlantique. Au Québec, cette proportion est nettement plus élevée avec 29 % des enfants qui habitent avec deux parents non mariés.

Les enfants vivant avec deux «parents» de même sexe sont inclus parmi ceux vivant avec deux parents en union libre. Au nombre de 3 235 en 2001, ces enfants représentent 0,06 % de tous les enfants canadiens âgés de 0-14 ans, et 0,4 % de ceux vivant avec deux parents en union libre (Statistique Canada, 2004). On ne dispose pas des données sur la répartition par région des enfants vivant avec un couple de même sexe.

Par ailleurs, parmi les 34 200 couples de même sexe qui ont été dénombrés lors du dernier recensement, 2 940 (soit 8,6 %) vivaient avec des enfants, quel que soit l'âge de ces derniers⁴. La proportion de couples avec enfants est nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes: 15 % des couples féminins vivaient avec des enfants contre 3 % seulement des couples masculins (Statistique Canada, 2002a). Le pourcentage de couples de même sexe vivant avec enfants apparaît faible lorsqu'on le compare aux résultats tirés du recensement tenu aux États-Unis en l'an 2000, où 33 % des couples féminins et 22 % des couples masculins vivaient avec des enfants (U.S. Bureau of the Census, 2003).

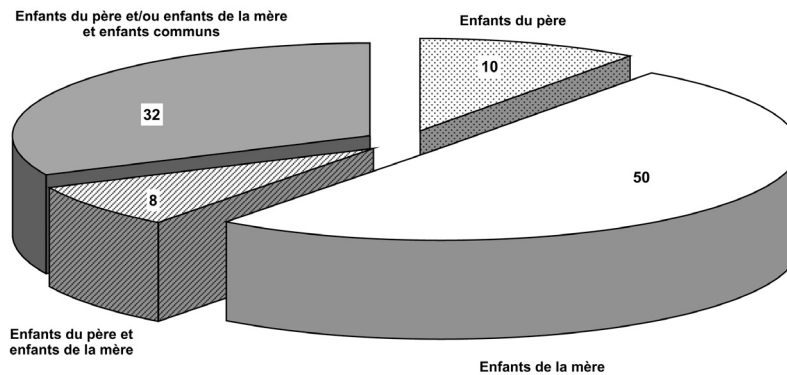


4. Les enfants de 0-14 ans représentaient 69 % de l'ensemble des enfants vivant avec un couple de même sexe.

La proportion de couples de même sexe vivant avec des enfants varie du simple au double à travers le Canada, passant de 6,4 % au Québec à 13,6 % dans les provinces de l'Atlantique (Figure 9). Fait intrigant, ce sont dans les régions comptant les plus hauts pourcentages de couples de même sexe, soit au Québec et en Colombie-Britannique (voir la Figure 5), que l'on dénombre les plus faibles concentrations de couples avec enfants (6,4 et 7,9 % respectivement).

Comme on l'a vu précédemment, le recensement invite les répondants à considérer comme fils ou filles tout enfant biologique, adoptif ou par alliance. Sont ainsi regroupés indistinctement dans une même catégorie les enfants vivant avec leurs deux parents biologiques ainsi que ceux vivant avec un parent biologique et son conjoint. Ces données ne permettent donc pas de distinguer les enfants vivant en famille «intacte» de ceux appartenant à une famille recomposée, dont le nombre ne cesse de croître compte tenu de la fluidité de l'histoire conjugale des parents. Selon la dernière Enquête sociale générale (ESG) sur la famille, on dénombrait 503 100 familles recomposées au Canada en 2001, soit une hausse de 17 % par rapport au nombre de 430 500 observé en 1995. Ces familles représentaient 11,8 % de l'ensemble des couples canadiens avec enfants vivant au Canada en 2001 (Statistique Canada, 2002b).

Figure 10 - Répartition des familles recomposées selon le type, Canada, ESG 2001

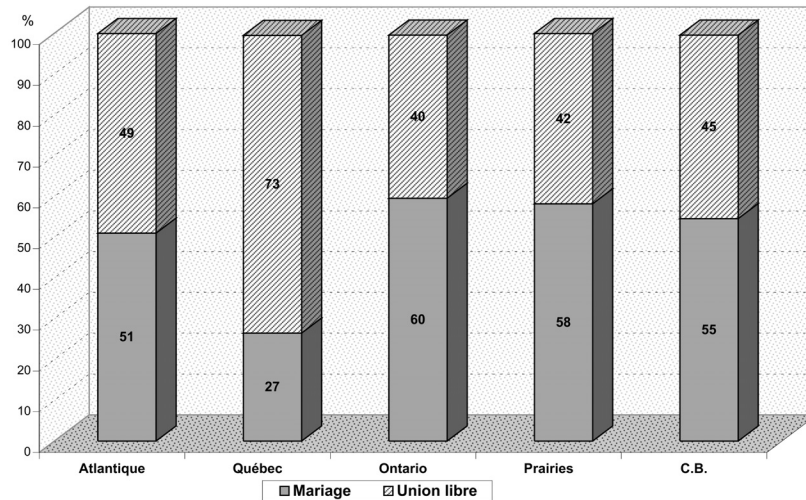


Source: Statistique Canada, 2002. La diversification de la vie conjugale au Canada (cat. 89-576-XIF)

Comme on peut le voir à la Figure 10, en 2001, la moitié des familles recomposées canadiennes comprenaient uniquement les enfants de la mère nés d'une union antérieure, et à peine 10 % les enfants du père vivant avec une conjointe n'étant pas la mère de ses enfants. Les quelque autres 40 % de familles recomposées mêlaient plus d'une fratrie: 8 % regroupaient à la fois des enfants du père et de la mère nés d'une union antérieure, et 32 % comprenaient des enfants nés de l'union en cours qui étaient venus s'ajouter aux enfants du père et/ou de la mère.

Il importe de noter que seules sont comptées comme familles recomposées celles dont tous les membres vivent sous le même toit. Serait ainsi exclue de ce groupe et classée comme appartenant à une famille monoparentale une femme qui, pour préserver les liens étroits qu'elle a avec ses enfants, n'habite pas sous le même toit que l'homme avec lequel elle entretient une relation intime stable. L'ESG de 2001 révèle que près du quart (23 %) des femmes vivant une relation conjugale à distance habitaient avec des enfants, comparativement à 5 % des hommes, ce qui n'étonnera guère étant donné que les femmes ont plus souvent la garde des enfants après une séparation (Milan et Peters, 2003). Par ailleurs, serait aussi exclue de l'univers des familles recomposées et comptée comme famille «intacte», celle d'un père séparé, qui reçoit la visite de ses enfants aux deux semaines, et qui a formé une union avec une nouvelle conjointe avec laquelle il a eu un enfant. Pourtant, on peut supposer qu'au plan des ressources requises et des relations existantes entre tous les membres de la famille, ce type de famille s'apparente davantage à une famille recomposée qu'à une famille dite intacte. Le pourcentage d'enfants qui naissent dans un environnement familial où les attendaient des demi-frères ou sœurs, peu importe qu'ils partagent ou non la même résidence, est en hausse et non négligeable: cette situation concernait 14,5 % des enfants nés au Canada en 1993-94 comparativement à 11,4 % de ceux nés quelque dix ans plus tôt (Juby et al., 2001). Par conséquent, le nombre de familles recomposées risque d'être plus élevé que celui établi en se fondant sur un critère de résidence.

Figure 11 - Distribution des familles recomposées selon le type d'union et la région de résidence, Canada, ESG 2001



Source: Statistique Canada, 2002. La diversification de la vie conjugale au Canada (cat. 89-576-X1F)

L'union libre est beaucoup plus fréquente parmi les familles recomposées que dans l'ensemble des couples vivant avec ou sans enfant. Comme le montre la Figure 11, au-delà de 40 % des couples à la tête d'une famille recomposée en 2001 sont partenaires en union libre dans les différentes régions du Canada, et ce pourcentage atteint près de 75 % au Québec. Clairement, l'union libre constitue le contexte familial dans lequel une proportion croissante d'hommes et de femmes exerce un rôle de parent.

4. Discussion et conclusion

Les données sociodémographiques que nous avons présentées montrent à l'évidence des changements importants dans la définition du couple et de la famille, changements dont les données statistiques témoignent dans certains cas avec un certain retard, dans d'autres où elles réussissent à repérer les transformations dès qu'elles émergent.

Il apparaît clair que la statistique dite officielle s'est longtemps appuyée sur la notion de conjoint tel que défini par le mariage, et qu'elle a assimilé les conjoints en union libre à des conjoints mariés, surtout dans les recensements. À cet égard, il est intéressant de

remarquer que les Américains ont adopté une démarche tout à fait opposée à celle qui a prévalu au Canada. Ici, les couples en union libre ont été considérés comme des couples mariés, et leur famille a été classée comme une «famille époux-épouse» ou «biparentale». Aux États-Unis, jusqu'en 2000, on a choisi de ne pas reconnaître comme «familles» les couples n'ayant pas d'enfant et, lorsqu'il y avait des enfants, on classait la mère et ses enfants comme famille monoparentale, et le père, comme une personne «hors famille». En d'autres termes, aux États-Unis, on semble avoir assimilé l'union libre aux fréquentations d'autrefois, c'est-à-dire à une forme d'union éphémère qui allait, soit se terminer rapidement, soit se transformer en mariage; dans ce sens, il n'y avait pas lieu de modifier l'appareil statistique. Par ailleurs, en reconnaissant et en traitant dès le départ l'union libre comme l'équivalent du mariage, le Canada était mieux préparé à prendre acte du fait que l'union libre est en train de devenir des deux côtés de la frontière un substitut, et non pas seulement un prélude, au mariage (Le Bourdais et Juby, 2001)

La recherche sociodémographique recourant à des sources variées a pu mettre en lumière la progression de l'union libre et faire ressortir explicitement le recul du mariage et l'émergence de nouvelles formes d'union entre hommes et femmes. Cependant, la définition de l'union reste souvent floue, puisque les questions posées laissent aux répondants le soin de reconnaître eux-mêmes s'ils sont (ou ont été) en union libre sans préciser de durée minimale de vie commune. Il n'est pas toujours facile de cerner le moment précis où débute l'union libre, contrairement au mariage consacré lors d'une cérémonie officielle. Une étude américaine récente, menée auprès de jeunes couples vivant ou ayant vécu récemment en union libre, a montré que la mise en ménage d'un couple est souvent le résultat d'un processus de transition graduel et que la date du début de l'union diffère souvent de manière importante selon que l'on interroge l'un ou l'autre des partenaires cohabitants (Manning et Smock, 2003). Ainsi, la distinction entre couples cohabitants et non cohabitants ne serait pas toujours aussi claire que les statistiques le laissent supposer.

On peut classer les couples en union libre en les distinguant des couples mariés, mais de nombreuses inconnues continuent d'exister quant aux «réelles» différences, outre le statut juridique de l'union, qui caractérisent ces deux formes d'union. On sait par quelques études sur l'emploi du temps et le partage des tâches qu'il y a des différences dans le contenu de la vie quotidienne et le temps que les parents passent avec leurs enfants, mais celles-ci s'expliqueraient principalement par la participation plus grande à l'activité écono-

mique des femmes en union libre (Le Bourdais et Sauriol, 1995; Rapport et Le Bourdais, 2001). Dans un sens, cela laisserait supposer que l'union libre traduit une forme d'engagement conjugal marquée par l'établissement de rapports qui sont davantage centrés sur l'égalité et l'autonomie professionnelle des conjoints (de Singly, 1986; Ville-neuve-Gokalp, 1990).

On sait, cependant, fort peu de choses sur la nature même de l'engagement et sur la façon dont s'organise le partage des ressources économiques entre conjoints de fait. En particulier, comment se prennent les décisions au regard des différents postes de dépense? Les stratégies d'épargne et d'investissement sont-elles prises de façon conjointe ou individuelle? Comment les conjoints règlent-ils la propriété des biens accumulés en cours d'union? Autant de questions qui n'ont reçu que peu ou prou d'attention au Canada et au Québec, faute de données disponibles.

Ces observations portent sur la période de vie commune des conjoints. On peut également s'interroger sur la façon dont la séparation du couple s'effectue. Les obligations légales des conjoints mariés l'un à l'égard de l'autre sont connues, et le tribunal peut s'assurer qu'elles seront respectées; par contre, pour les conjoints en union libre, la situation est très variable et dépend d'engagements purement privés qui, souvent, n'ont pas été formalisés. Là encore, les données demeurent rares.

La différence entre les couples mariés et en union libre apparaît de façon concrète au moment de devenir parents. Pendant longtemps, les couples en union libre hésitaient à devenir parents; on a vu que cela avait changé de façon radicale au Québec au cours de la dernière décennie. Par contre, on peut encore constater que les couples mariés sont plus nombreux à avoir des enfants et qu'ils les ont plus tôt que ceux qui deviennent parents dans le cadre d'une union libre (Lapierre-Adamcyk et Juby, 2000). De plus, la recherche montre que la relation que les parents maintiennent avec leurs enfants à la suite de la rupture du couple est liée de façon significative au type d'union que les couples avaient contractée. En effet, les pères divorcés, même lorsque la garde exclusive des enfants est accordée à la mère, tendent à maintenir des liens plus fréquents avec leurs enfants et à assumer leurs responsabilités financières à leur égard de façon plus satisfaisante que les pères séparés d'une union libre (Marcil-Gratton et al., 2000). Cela tient peut-être au fait que les séparations d'unions libres surviennent plus rapidement que les ruptures de mariage: les enfants issus d'unions libres étant plus jeunes, cela expliquerait en

partie qu'ils voient moins souvent leur père (Le Bourdais et al., 2000); ou encore, l'union ayant duré moins longtemps, les conjoints, et surtout les pères, seraient plus susceptibles de s'engager rapidement dans une nouvelle union et d'établir une nouvelle famille, ce qui contribuerait à affaiblir les liens avec leurs enfants nés de l'union rompue (Cooksey et Craig, 1999).

Les familles recomposées constituent un groupe qui mérite l'attention de ceux qui s'intéressent à l'évolution de la famille. En croissance rapide, elles sont le plus souvent fondées sur l'union libre et, en conséquence, sur des couples dont les liens sont plus «flous», moins encadrés par la structure institutionnelle et souvent plus fragiles que ceux qui unissent les couples mariés. Par ailleurs, comme elles comprennent par définition un enfant qui n'est pas l'enfant biologique de l'un des conjoints, les relations parent-enfant et les relations entre les enfants de diverses fratries sont, dans ce contexte particulier, en pleine redéfinition. Les points de repère sont à inventer, surtout en ce qui touche les responsabilités des beaux-parents à l'égard des beaux-enfants. Il y a également lieu de s'interroger sur des cas de figure, certes moins fréquents, mais qui questionnent encore plus avant la notion même de parent ou de beau-parent: que l'on songe, par exemple, aux relations entre les enfants et le nouveau «conjoint» (ou nouvelle conjointe) non résident chez les couples qui vivent chacun chez soi, ou encore à la situation nouvelle que crée la toute récente reconnaissance de la «double» maternité par l'État québécois pour les enfants des couples homosexuels féminins.

Si du point de vue des adultes qui prennent les décisions de former des couples, de les rompre et d'en former de nouveaux, donc de diversifier leurs modes de vie en fonction de leur épanouissement personnel, tous ces changements semblent souhaitables, qu'en est-il des enfants qui doivent continuellement s'ajuster à des environnements familiaux nouveaux, changeants et dont les règles qui définissent les rôles de chacun sont «floues» et en pleine mutation? On commence à peine à saisir l'ampleur des répercussions de la montée du «divorce», enclenchée il y a déjà près de 30 ans, sur la vie des enfants. Il faudra sans doute encore bon nombre d'années avant que l'on ne mesure réellement l'impact des changements qui sont beaucoup plus récents.

BIBLIOGRAPHIE

- CHERLIN, A.J., 2003. «The Deinstitutionalization of North America Marriage», Conférence d'ouverture au 65^e colloque annuel *What is the Future of Marriage* du «National Council on Family Relations», Vancouver, novembre.
- COOKSEY, E.C. et P.H. CRAIG, 1999. «Parenting from a Distance: the Effects of Paternal Characteristics on Contact between Non-residential Fathers and their Children», *Demography*, vol. 35, n^o 2, p. 187-200.
- DUCHESNE, L., 2003. *La situation démographique au Québec, bilan 2003*. Québec: Institut de la statistique du Québec.
- DUMAS, J. et A. BÉLANGER, 1997. «Les unions libres au Canada à la fin du XX^e siècle», dans *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1996*, Ottawa, Statistique Canada, p. 127-160.
- DUMAS, J. et Y. PÉRON, 1992. *Mariage et vie conjugale au Canada*, Ottawa, Statistique Canada (cat. 91-534F).
- JUBY, H., N. MARCIL-GRATTON et C. Le BOURDAIS, 2001. «Une nouvelle étape de la vie familiale: La naissance d'un enfant en famille recomposée», dans A. Bélanger, *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada (cat. 91-209), p. 177-215.
- JUBY, H., N. MARCIL-GRATTON et C. Le BOURDAIS. À paraître. *When Parents Separate: Further Findings From the National Longitudinal Survey of Children and Youth*, Rapport de recherche de la Phase 2 du projet: «The Impact of Parents' Family Transitions on Children's Family Environment and Economic Well-Being: A Longitudinal Assessment», soumis à l'Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants, Ottawa, ministère de la Justice du Canada.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É. et H. JUBY, 2000. *Qui a des enfants au Québec? Recherche des déterminants et des contraintes de la fécondité récente*, Rapport de recherche soumis au Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É., C. Le BOURDAIS et N. MARCIL-GRATTON, 1996. «Familles d'aujourd'hui: Forces et faiblesses de la statistique officielle», Actes du colloque *Ménages, familles, parentèles et solidarités*, Association internationale des démographes de langue française, p. 77-85.

- Le BOURDAIS, C. et H. JUBY, 2001. «The Impact of Cohabitation on the Family Life Course in Contemporary North America: Insights from Across the Border», dans A. Booth et A.C. Crouter, *Just Living Together: Implications of Cohabitation for Children, Families, and Social Policy*, Mahwah (N.J.), Lawrence Erlbaum Associates, p. 107-118
- Le BOURDAIS, C., H. JUBY et N. MARCIL-GRATTON, 2001. *Main- tien des contacts pères/enfants après la séparation: le point de vue des hommes*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants.
- Le BOURDAIS, C. et A. SAURIOL, 1998. *La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes*, Montréal, INRS-Urbanisation, *Études et Documents*, n° 69.
- LEVIN, I. et J. TROST, 1999. «Living Apart Together», *Community, Work and Family*, vol. 2, n° 3, p. 279-294.
- MANNING, W. et P. SMOCK, 2003. «The Formation of Cohabiting Unions: New Perspectives from Qualitative Data», Communication au Colloque annuel de la *Population Association of America*, Minneapolis, mai.
- MARCIL-GRATTON, N. et C. Le BOURDAIS, 1999. *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire. Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants.
- MARCIL-GRATTON, N., C. Le BOURDAIS et É. LAPIERRE-ADAMCYK, 2000. «The Implications of Parents' Conjugal Histories for Children», *ISUMA: Canadian Journal of Policy Research*, vol. 1, n° 2, p. 32-40.
- MILAN, A. et A. PETERS, 2003. «Les couples qui vivent chacun chez soi», *Tendances sociales canadiennes*, n° 69, p. 2-7.
- NATIONS UNIES, 1987. *Annuaire démographique*. New York.
- NATIONS UNIES, 1988. *Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 1990 dans la région de la CEE*, Normes et études statistiques, 40, New York.
- RAPOPORT, B. et C. Le BOURDAIS, 2001. «Temps parental et formes familiales», *Loisir et Société*, Numéro spécial sur «Culture et modes de vie», vol. 24, n° 1, p. 585-617.

- SINGLY, F. de, 1986. «L'union libre: un compromis?», *Dialogue*, n° 92, p. 54-65
- STATISTIQUE CANADA, 1996. *Familles canadiennes: diversité et changement*, Ottawa (cat.12F0061XPF).
- STATISTIQUE CANADA, 1999. *Recueil de statistiques de l'état civil, 1996*, Ottawa (cat. 84-214 XIF).
- STATISTIQUE CANADA, 2002a. *Profil des familles et des ménages canadiens: la diversification se poursuit*, Ottawa (cat. 96F0030XIF2001003).
- STATISTIQUE CANADA, 2002b. *La diversification de la vie conjugale au Canada*, Ottawa (cat. 89-576-XIF).
- STATISTIQUE CANADA, 2002c. «Divorces», *Le Quotidien*, 2 décembre, Ottawa (cat. 11-001 XIF), p. 12-13.
- STATISTIQUE CANADA, 2003. *Statistiques démographiques annuelles*, Ottawa (cat. 91-213-XIB), tableau 5.6.
- STATISTIQUE CANADA, 2004. *Données du recensement de 2001*, Compilations spéciales fournies aux auteures.
- TURCOTTE, P., 1988. «Les unions libres: près d'un demi-million en 1986», *Tendances sociales canadiennes*, n° 10, p. 35-39.
- U.S. BUREAU OF THE CENSUS, 2003. *Married-Couple and Unmarried-Partner Households: 2000* (Census 2000 Special Reports, CENSR-5), Washington, D.C., Government Printing Office.
- VILLENEUVE-GOKALP, C., 1990. «Du mariage aux unions sans papiers: histoire récente des transformations conjugales», *Population*, 45 (2): 265-296.